

Conditions de travail : à quand les initiatives?

Le stress professionnel fait malheureusement l'actualité : des chiffres dans la presse, des sondages, des **diagnostics** en entreprise.

L'**ANACT**¹ a publié fin mai 2007 les résultats de son sondage annuel sur la qualité de vie au travail, orienté cette année sur les changements organisationnels. Ainsi, le stress des cadres est évoqué dans la note de synthèse rédigée par TNS Sofres. 49% des salariés se disent stressés, 44% pensent que ces changements ont des conséquences sur leur vie privée et 36% sur leur santé.

Si les cadres sont moins enclins à déclarer qu'ils « souffrent de stress au travail », ils apparaissent pourtant comme les moins assurés de leur capacité à y faire face et les moins soutenus par leur hiérarchie.

Ce paradoxe n'est qu'apparent :

- d'une part les cadres sont plus habitués au stress et certains le considèrent probablement comme consubstantiel à leur statut ;
- d'autre part ils sont souvent les premiers impactés par les changements repérés et devront de surcroît les gérer pour eux-mêmes mais aussi pour leur équipe.

Du diagnostic aux recommandations

Le mensuel **Enjeux Les Echos** de juin 2007 consacre 4 pages au sujet, à partir des dernières statistiques de l'IFAS (Institut Français d'Action sur le Stress), organisme privé qui travaille notamment chez Renault depuis 1998.

Si l'article s'intitule « **Comment faire baisser la pression** », seules deux recommandations des spécialistes de l'Ifas sont retenues par l'auteur de l'article. Elles méritent d'être ici soulignées :

- Pour lutter contre le stress, il faut certes hiérarchiser les tâches à accomplir, mais aussi savoir renoncer à certaines d'entre elles. L'**efficacité** ne passe pas seulement par la méthode, mais aussi par la **diminution du volume de travail**. Comment concilier, comme l'affiche le gouvernement, la lutte contre le stress et le « travailler plus » ?
- Pour limiter le stress de son équipe, la **priorité d'un manager** doit être de lui éviter les émotions négatives. Plutôt que de chercher à susciter le contentement, il doit d'abord **veiller à ne pas nuire**. Voilà qui n'est pas sans évoquer l'une des **dimensions de la responsabilité** que la **CFDT Cadres résume par prendre soin**.

1 : L'Agence Nationale pour l'Amélioration des conditions de Travail est doté d'un conseil d'administration tripartite. Il rassemble des représentants des organisations d'employeurs et de salariés et des représentants de l'Etat.